



La Fiesta Del Cine Concours de mini-métrages

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Organismes

Le Festival La Fiesta del Cine – 4^{ème} édition (27 février au 08 mars 2026) organise un concours de mini-métrages à destination d'amateurs et/ou professionnels à partir de 16 ans. Ce concours est gratuit. Les films devront être envoyés par le site à la page [INSCRIPTION](#) avant le 04 mars 2026 inclus, 18h.

La participation au Concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

Article 2 : Nature et objectifs

Les participants devront réaliser un mini-métrage (de minimum 1 minute et maximum 3 minutes) et le thème sera « **La Musique** » sur le site et Instagram du festival.

Il pourra s'agir d'un film narratif, poétique, expérimental, d'une fiction ou d'un documentaire. Il pourra être sonore ou muet. Il doit être un œuvre original avec un scénario original et ne peut utiliser d'extrait d'autres films. Le court métrage doit avoir des images faisant référence à la **ville de Nice**, ainsi que des **images pendant le festival** à l'extérieur ou intérieur des cinémas Rialto et Variétés.

Article 3 : Candidats

Le concours est ouvert à toute personne répondant aux critères de sélection énoncés ci-dessous :

L'auteur du court métrage doit avoir au **minimum 16 ans**.

Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant à participer (modèle fourni par l'organisation).

- Le film doit respecter la contrainte technique imposée, à savoir avec une résolution d'images en haute définition (HD 1920-1080 au minimum).
- La durée du film doit être de 3 minutes maximum (1 minute minimum) génériques et titre inclus.
- Si le film comporte des dialogues, ils doivent être en français, portugais/espagnol avec sous titres en français.
- Le film par son propos ou ses images ne doit pas être contraire à la législation française. Seront notamment illicites les films contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère diffamatoire ou injurieux, à caractère raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste, incitant ou faisant l'apologie de la violence ou de la discrimination sous toutes ses formes.
- L'auteur-réalisateur doit disposer des droits sur la musique originale du film ou bien utiliser de la musique libre de droit.
- Les films restent la totale propriété de leurs auteurs, mais ils pourront être utilisés et diffusés librement, totalement ou partiellement, sous tous supports par le festival La Fiesta del Cine sans limitation de durée ni de territoire.

Tout film ne répondant pas à ces critères ne sera pas accepté par le comité de sélection.



Article 4 : Dépôt des candidatures et dispositif de sélection

La période d'inscription des films est ouverte du 20 février jusqu'au 04 inclus jusqu'à 18h. Envoi des films avant le 04 mars 2026 inclus, 18h par le site à la page [INSCRIPTION](https://www.bocaboca.com.br/cine-pitching/lafiesta-inscription/?categoria=d).
<https://www.bocaboca.com.br/cine-pitching/lafiesta-inscription/?categoria=d>

Pour l'envoi des fichiers, il est recommandé d'utiliser l'un des services en ligne gratuits (WeTransfer, TransferNow, etc...)

Le format du film devra être l'un des formats suivants :

- Fichier MP4 ou MOV

Le participant devra également joindre à l'envoi du film :

- Titre du mini-métrage et sa durée
- Nom et prénom
- Adresse postale et votre adresse mail
- Numéro de téléphone mobile
- Photocopie de votre carte d'identité
- Accord parental des parents ou tuteurs légaux si le candidat a moins de 18 ans au 4er mars 2026
- La mention : « J'atteste sur l'honneur être l'auteur de ce court métrage, détenteur de toutes les autorisations légales de tournage, de droit d'image, de son, de décors et de musique, et j'autorise la diffusion et utilisation libre, totale ou partielle, sous tous supports par l'association La Fiesta et Boca a Boca productions sans limitation de durée ni de territoire. »

Ou en cas de participation collective : « Nous attestons sur l'honneur être les auteurs de ce court métrage, détenteurs de toutes les autorisations légales de tournage, de droit d'image, de son, de décors et de musique, et nous autorisons la diffusion et utilisation libre, totale ou partielle, sous tous supports par l'association la fiesta et Boca a Boca productions sans limitation de durée ni de territoire. ».

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jury, composé de personnes professionnels dans le secteur de l'audiovisuel, désignera les 3 meilleurs films.

- Annabelle Berton – Directrice du cinéma Variétés
- Charlotte – Directrice du cinéma Variétés
- Eric Belhassen – Producteur/Réalisateur
- Katia Millan – Présidente Association LA Fiesta
- Maryam Rousta Giroud – Directrice du Cinéma Mairie de Nice
- Thierry Collard – Directeur Esra Nice
-

Les Organisateurs du festival contacteront par courrier électronique le ou les gagnants du concours le 06 mars 2026 avant 18h.

Le jury est libre de ses appréciations. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les résultats sont publiés sur le site internet La Fiesta (<https://lafiestadelcine.bocaboca.com.br/>) et sur les réseaux



sociaux associés.

Récompenses et Prix:

- 1er prix : 2 Stage de formation d'initiation au cinéma organisés par l'ESRA Côte d'Azur à Nice pour 2 personnes (un stage du 29 juin au 10 juillet et un stage du 20 au 31 juillet 2026)
- 2e prix : une carte d'accès illimité de 6 mois au cinéma au cinéma Variétés
- 3e prix : une carte d'accès pour 5 entrées au cinéma au Rialto

Valorisations :

Le mini-métrage vainqueur sera projeté sur l'écran du cinéma lors de la session de clôture du festival, le samedi 07 mars au cinéma Variétés.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elles comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 6 : Validation et accès au règlement du concours

L'intégralité du règlement sera accessible en ligne sur la page Internet du site : (<https://lafiestadelcine.bocaboca.com.br/>) où il pourra être imprimé.

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. La Fiesta et les cinémas exhibiteurs ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incidents informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Le participant s'engage à être titulaire des droits relatifs à la musique, les sons et images qu'il a utilisés pour la réalisation de son film court ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit. Il en va de même pour l'emploi bénévole d'acteurs ou de techniciens pendant le tournage du film.

Le candidat s'engage à faire signer une « décharge » à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant

Les participants autorisent, pour une durée de cinq ans, le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les films qui lui auront été adressés pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels, à savoir :

- Parution dans les publications des ou dans les supports des partenaires ;
- Sites internet des partenaires et les réseaux sociaux associés ;
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants ;
- Utilisation des films après le concours.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.